

AVIS DE CONCESSIONS

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Commune de Saint Georges de Didonne – 1 avenue des Tilleuls – 17110 Saint-Georges de Didonne.

Correspondant : Monsieur le Maire

Tél. : +33 5-46-05-07-27

@ : mairie@sgdd.fr

Profil acheteur : www.marches-securises.fr

Objet du marché : **Délégation de Service Public relative à l'exploitation sur les plages : Plage de Vallières et Grande Plage**

Texte en application duquel la convention est conclue : à l'article L2 et aux articles L1120-1 à L1121-3 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique et Article L.1411 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

La commune de Saint-Georges de Didonne lance une délégation de service public relative à l'exploitation des activités sur les plages concernant les lots suivants :

Activités de loisirs (durée 6 saisons) :

Lot 1	Activités et location de kayak, canoé, paddle	Plage de Vallières	100 m ²
Lot 2	Club de plage	Plage de Vallières	500 m ²
Lot 3	Multi activités sportives	Grande Plage	300 m ²
Lot 4	Jet ski	Grande Plage	100 m ²
Lot 5	Club de plage	Grande Plage	500 m ²
Lot 6	Ecole de natation	Grande Plage	100 m ²
Lot 7	Activité trampolines assistés	Grande Plage	100 m ²
Lot 8	Club de plage	Grande Plage	500 m ²

Restauration de plage (durée 12 saisons) :

Lot 9	Activité saisonnière de débit de boissons – restauration légère de plage	Plage de Vallières	500 m ²
Lot 10	Activité saisonnière de débit de boissons – restauration légère de plage	Plage de Vallières	500 m ²
Lot 11	Activité saisonnière de débit de boissons – restauration légère de plage	Grande Plage	500 m ²

Chaque candidat pourra déposer une offre uniquement pour un lot.

Chaque lot fera l'objet d'un contrat de concession.

Lieu principal d'exécution de la délégation : Les plages de Saint Georges de Didonne : Plage de Vallières et Grande Plage

Caractéristiques principales du contrat envisagé : La rémunération du délégataire sera intégralement et uniquement assurée par les résultats de son exploitation.

La Commune ne mettra à la disposition du délégataire aucune installation, ni aucun équipement. Une redevance d'occupation du domaine public maritime sera exigée du délégataire et devra être versée à la Commune.

Code NUTS : FR.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : indiquer dans les documents de la consultation.

Critères d'attribution : indiquer dans les documents de la consultation

Type de procédure : concession

Date limite de réception des candidatures et des offres : Lundi 2 janvier 2023 à 12h00

Renseignements complémentaires : adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique et administratif peuvent être obtenus uniquement via le profil acheteur : www.marches-securises.fr.

Les documents liés à cette concession seront uniquement retirés sur le profil acheteur : www.marches-securises.fr.

Conditions de remise des candidatures et des offres : A déposer uniquement sur le profil acheteur de la collectivité : www.marches-securises.fr.

Toutes les candidatures et offres reçues autre que sur le profil acheteur seront rejetées.

Date d'envoi du présent avis à la publication : vendredi 25 novembre 2022.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert 15 rue de Blossac - B.P.541, 86020 Poitiers Cedex, tél. : 05-49-60-79-19, courriel : greffe.ta-poitiers@juradm.fr, télécopieur : 05-49-60--68-09.